

Fiche signalétique

Date de révision January 15, 2008	Préparée par Patti Rogers	Info technique 1-800-201-8822 ou support@mgchemicals.com
Adresse 9347 - 193 Street, Surrey, B.C., V4N 4E7	Urgence Appelez Canutec à frais virés en tout temps: 613-996-6666	

Pour les mises à jour, veuillez télécharger de www.mgchemicals.com,
ou télécopier vos demandes au 1-800-708-9888

Section 1: Identification du produit

Code du produit: 410

Nom: Ammonium Persulfate

Emploi du produit: Pour attaquer chimiquement les circuits imprimés.

Section 2: Ingrédients dangereux

Numéro CAS	Nom chimique	Pourcentage par poids	ACGIH TWA	Osha Pel	Osha Stel
7727-54-0	persulfate d'ammonium	>99%	n/e	n/e	n/e

Section 3: Identification des dangers

Contact oculaire: Cause une irritation grave aux yeux.

Contact cutané: Peut irriter la peau.

Inhalation: Irrite les voies respiratoires.

Ingestion: Cause une irritation gastro-intestinale accompagnée de nausées, vomissements et diarrhée.

Chronique: Aucune information n'a été trouvée à ce sujet.

Section 4: Mesures de premiers soins

Contact oculaire: Retirer les verres de contact, s'il y a lieu. Rincer avec de l'eau ou une solution saline pendant 15 minutes. Consulter un médecin.

Contact cutané: Laver la peau avec de l'eau et du savon pendant 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation: Transporter immédiatement la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle; en cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissement. Si la victime est consciente, lui faire boire 1 ou 2 verres d'eau. Consulter un médecin.

Section 5: Mesures pour combattre les incendies

Temp. d'autoinflammation: n/e **Point d'éclair:** : n/a **Limites d'explosibilité dans l'air:** n/a

Agents extincteurs: Eau pulvérisée, poudre sèche, gaz carbonique ou mousse chimique.

Renseignements généraux: Comburant. Accélère considérablement la vitesse de combustion des matières combustibles. En quantité suffisante et en petites particules, ce produit est capable de provoquer une explosion de poussières.

NFPA: Santé - 2 Inflammabilité - 0 Réactivité - 2

HMIS: Santé - 2 Inflammabilité - 0 Réactivité - 2 **Codes SIMDUT:** C, E

Section 6: Mesures en cas de rejet accidentel

Méthode

d'endiguement et de nettoyage: Recueillir à l'aide d'un balai et placer dans un contenant de plastique.

Section 7: Manipulation et stockage

Manipulation: Se laver à fond après manipulation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer ni inhaler. Ne pas exposer le contenant à la chaleur ou aux flammes.

Stockage: Tenir à l'écart de toute source d'inflammation. Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin de toute substance incompatible.

Section 8: Contrôle de l'exposition

Voies d'absorption: Yeux, ingestion, inhalation et peau.

Ventilation: Prévoir une ventilation aspirante (générale ou locale) suffisante pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition permises.

Protection individuelle: Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes étanches contre les agents chimiques. Porter les vêtements de protection nécessaires pour prévenir tout contact avec la peau. Au besoin, porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

État physique:	solide	Odeur:	inodore	Solubilité:	80 g/100 ml	Taux d'évapore.:	1,5 (éther=1)		
Point d'ébullition:	n/e	Densité:	1,98	Tension de vapeur:	0	Densité de vapeur:	1,6 (air=1)	pH:	n/a

Section 10: Stabilité et réactivité

Stabilité: Cette matière est sensible au choc et thermiquement instable. Se décompose si elle est chauffée.

Conditions à éviter: Températures supérieures à 40 °C, sources d'inflammation, substances incompatibles, et tout contact avec: eau, métaux, matières combustibles, matières organiques et agents réducteurs.

Substances incompatibles: Ce produit peut être explosif s'il est mélangé avec de la poudre d'aluminium ou du peroxyde de sodium. En présence de métaux tels que plomb, argent, cuivre, magnésium, zinc, cadmium, nickel, fer et cobalt, une décomposition catalytique peut se produire.

Risque de polymérisation brutale: Ne se produira pas.

Produits de décomposition: Oxydes d'azote, oxydes de soufre, ammoniac et/ou dérivés, azote.

Section 11: Renseignements toxicologiques

Sensibilisation: (effets d'une exposition répétée)	Peut provoquer une sensibilisation de la peau, une réaction allergique, pouvant devenir apparente lors d'une exposition ultérieure à cette matière.		
Cancérogénicité: (risque de cancer)	Non		
Tératogénicité: (risque de malformations congénitales)	Non		
Toxicité reproductive: (risque de stérilité)	Non		
Mutagénicité: (risque d'effets génétiques héréditaires)	Non		
Concentrations létales:	Ingestion (DL50): 689 mg/kg (rat)	Inhalation (CL50): indét.	Peau (DL50): indét.

Section 12: Renseignements écologiques

Renseignements généraux: Éviter tout ruissellement vers les égouts pluviaux ou sanitaires se déchargeant dans des cours d'eau. L'eau de ruissellement peut porter atteinte à l'environnement.

Données sur l'impact environnemental (pourcentage par poids):

CFC: 0 HFC: 0 Solvant chl.: 0 COV: 0 HCFC: 0 PDO: 0

Section 13: Techniques d'élimination

Renseignements généraux: Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur. L'eau de ruissellement peut porter atteinte à l'environnement.

Section 14: Renseignements sur le transport

Voie terrestre: (moins de 1 kg)

Quantité limitée, ORM-D.

Voie terrestre: (plus de 1 kg)

L'expéditeur doit être entraîné et certifié en les réglementations de CFR 49, les règlements de TDG (Canada).

Voie aérienne:

L'expéditeur doit être entraîné et certifié en les réglementations de IATA.

Voie maritime:

L'expéditeur doit être entraîné et certifié en les réglementations de IMDG.

Section 15: Renseignements réglementaires

Santé Canada

Les étiquettes et contenants utilisés pour ce produit sont conformes au Règlement sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs.

Environnement Canada

Les agents chimiques contenus dans ce produit sont répertoriés dans la Liste intérieure des substances de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Ce produit ne contient aucune substance appauvrissant la couche d'ozone.

Industrie Canada

L'étiquetage, l'identification du produit, la déclaration de quantité nette, la dimension minimale des caractères d'imprimerie et l'emballage de ce produit sont tous conformes aux règlements et à la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation. Conformément aux interdictions du chapitre 4, ce produit contient la quantité nette déclarée.

Section 16: Autres renseignements

Définitions: n/a = non applicable, n/e = non établi, PDO = potentiel de destruction de l'ozone

Dénégation: Les renseignements contenus dans le présent document ont été rédigés de bonne foi par un personnel technique compétent, et sont fournis à titre indicatif pour la manipulation du produit. Ils ne doivent pas être considérés comme complets, les méthodes et conditions d'emploi et de manipulation pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et M.G. Chemicals Ltd. ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche signalétique est en vigueur pour trois ans.